



CESSION DE DROITS &

AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGES PHOTO ET/OU VIDÉO ET D'ÉLÉMENTS SONORES

Je, soussigné.....

Demeurant au.....

Autorise la ville de Bussy Saint-Georges :

À me photographier et/ou filmer

À photographier et/ou filmer mon enfant mineur, prénommé

Pour diffusion sur les réseaux de communication de la Ville dédiés à la fête de la musique 2023 :

Et à utiliser mon/son image et tout élément sonores liés aux images filmées à titre gracieux.

MODES DE DIFFUSION

J'atteste ne pas être lié avec un tiers par un contrat d'exclusivité sur mon image et autorise expressément la ville de Bussy Saint-Georges à faire usage des photographies et / ou vidéos pour tous les usages ci-dessous. En cas de désaccord pour l'une des utilisations, je raye la mention concernée. Je suis informé (e) de ce qu'en ne refusant aucune autorisation, mes photographies et / ou vidéos pourront être utilisées sur tous les supports indiqués ci-dessous.

<input type="checkbox"/> Presse	<input type="checkbox"/> Publications électroniques
<input type="checkbox"/> Projection publique	<input type="checkbox"/> Publicité

DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est accordée pour une durée de 10 ans à compter de sa signature.

Je renonce expressément à tout recours relatif à la diffusion et l'exploitation des images photo et/ou vidéo et d'éléments sonores objets de la présente autorisation/cession.

Fait à Bussy Saint-Georges, Le

Signature (précédé de la mention « lu et approuvé »)

Les informations à caractère personnel collectées auprès des Participants sont recueillies par l'Organisateur, en sa qualité de responsable de traitement, aux fins de gérer l'organisation de la fête de la musique. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données à caractère personnel et pour exercer vos droits, vous pouvez vous reporter à l'article 8 du Règlement « TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL » accessible sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : <https://www.bussysaintgeorges.fr/politique-de-confidentialite/>